

## TARIFS AGENCE

### VENTE :

#### Honoraires de transactions sur immeubles et terrains à bâtir :

A partir de 1.000.000€ : 4% TTC\* du prix de vente  
De 500.001€ à 999.999€ : 4,5% TTC\* du prix de vente  
De 280.001€ à 500.000€ : 5% TTC\* du prix de vente  
De 180.001€ à 280.000€ : 6% TTC\* du prix de vente  
De 100.001 à 180.000€ : 7% TTC\* du prix de vente  
De 80.001 à 100.000€ : Forfait de 7000€ TTC\* du prix de vente  
De 60.001 à 80.000€ : Forfait de 6500€ TTC\* du prix de vente  
De 30.001 à 60.000€ : Forfait de 6000€ TTC\* du prix de vente  
De 6001 à 30.000€ : Forfait de 3000€ TTC\* du prix de vente  
De Jusqu'à 6001€ : Forfait de 1500€ TTC\* du prix de vente

#### Honoraires de transactions sur fonds de commerce :

3000€ TTC + 7% TTC\* du prix de vente  
(minimum de perception de 7.000€ TTC)  
\* *montant d'honoraires maximum*

### GESTION LOCATIVE À L'ANNÉE :

(Appels de loyer, encaissements, quittances, dépôt de garantie, révision, régularisation, TEOM, travaux, CAF, ...)  
Frais de gestion en % du montant du loyer charges comprises à la charge du bailleur :  
Jusqu'à 800€ de loyer : 8,50% TTC  
Entre 800€ et 1200€ de loyer : 8% TTC  
Au-dessus de 1200€ de loyer : 7% TTC

### LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS :

Honoraires à la charge exclusive du locataire : 10% HT du loyer annuel hors charges  
Rédaction de bail : 150€ HT  
État des lieux : 150€ HT

### LOCATION À L'ANNÉE D'HABITATIONS NUES OU MEUBLÉES :

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20%, à la charge du locataire :  
- Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 8€/m<sup>2</sup>, plafonné à 640€ TTC  
- Réalisation de l'état des lieux : 3€/m<sup>2</sup>

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20%, à la charge du bailleur :  
- Recherche de locataire : offert  
- Visite, constitution du dossier et rédaction de bail : 8€/m<sup>2</sup>, plafonné à 640€ TTC  
- Réalisation de l'état des lieux : 3€/m<sup>2</sup>

### LOCATION SAISONNIÈRE :

Honoraires à la charge du propriétaire pour la gestion globale des séjours et la commercialisation : 34% TTC du prix de location

### SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ :

Tarif de base par lot principal : 160€ TTC  
Minimum de perception : 2.200€ TTC  
Tarif horaire vacation (heures ouvrables) : 65€ TTC